

10^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Procès-verbal de l'assemblée régulière des membres du conseil d'administration de Promotion Saguenay inc., tenue en date du **24 janvier 2019**, à 13 h 30 au Pavillon des croisières (900, rue Mars, La Baie).

Sont présents :

M. Martin Harvey, *conseiller municipal*
M. Michel Potvin, *conseiller municipal*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*
M. Éric Rousseau, *Industrie*
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*
M. Gilles Déry, *Communautaire*
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*

Sont absents :

Mme Josée Néron, *maire et présidente*
M. Éric Larouche, *Tourisme*
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*
Mme Lise Bernier, *Professionnel*
Mme Marie-Élaine Riou, *Culture*

Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*
Mme Martine Racine, *directrice aux finances*

∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente étant absente, M. Gilles Déry est nommé président d'assemblée exceptionnellement pour cette rencontre. Ce dernier souhaite la bienvenue à tous.

2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général fait un rapport sur les dossiers en cours.

3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de M. Gilles Déry. Le quorum étant constaté, le président déclare l'assemblée ouverte.

2019-0001 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

D'AJOUTER les points suivants au Varia;

- 8.2. Politique d'autorisation des paiements et délégation de pouvoir du directeur général.
- 9.1.3. Affichage interne.
- 14.1. Sentier pédestre du Lac Kénogami.

ET D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour tel que proposé.
ADOPTÉE à l'unanimité.

5. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-0002 5.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 décembre 2018.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0003 5.2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'A.G. spéciale du 13 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 13 décembre 2018.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0004 5.3. Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration téléphonique du 19 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Harvey
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

D'ADOPTER le procès-verbal du conseil d'administration téléphonique du 19 décembre 2018.
ADOPTÉE à l'unanimité.

6. INDUSTRIE, COMMERCE ET NUMÉRIQUE

6.1. Dossiers de développement économique | Suivi;

Le directeur général fait le suivi des dossiers en cours.

2019-0005 6.2. Transfert de terrain – Autorisation et signature;

CONSIDÉRANT la vente d'un terrain à DSA Dumais Service Auxiliaire inc.;

CONSIDÉRANT que le contrat de vente signé le 5 octobre 2018 prévoit que l'acquéreur doit obtenir l'autorisation de Promotion Saguenay avant de vendre ledit terrain;

CONSIDÉRANT que DSA Dumais Service Auxiliaire inc. souhaite vendre ledit terrain à Gestion Dumais Cayouette inc.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE DSA Service Auxiliaire inc. soit autorisé à vendre ledit terrain à Gestion Dumais Cayouette inc.

QUE Gestion Dumais Cayouette inc., s'engage à respecter les charges et conditions du contrat intervenu avec DSA Dumais Service Auxiliaire inc. dont notamment à ce que l'entreprise DSA Dumais Service Auxiliaire inc. s'installera sur le terrain;

ET QUE le directeur général soit autorisé à signer tout contrat requis à la vente pour et au nom de Promotion Saguenay.
ADOPTÉE à l'unanimité.

6.3. CMAX Transport;

Le directeur général informe le conseil d'administration de la création du CMAX Transport, par Développement 02, qui vise à adresser les problématiques de transport régional en lien avec le développement économique. La ressource, qui sera embauchée pour un mandat régional, sera supervisée en collaboration avec Promotion Saguenay.

6.4. CEE – UQAC;

M. Gilles Déry se retire pour ce point.

Après discussion, le conseil d'administration est très favorable au projet, mais n'a pas la flexibilité pour accorder une telle aide financière en vertu des politiques existantes. Le point est reporté afin d'explorer différentes options afin d'apporter un support au projet.

7. ADMINISTRATION

7.1. Diffusion Saguenay;

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration.

2019-0006

7.2. Nomination au C.A. des Saguenéens;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a la possibilité de procéder à la nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration des Saguenéens junior majeur de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que M. Richard Gauthier est le représentant actuel de Promotion Saguenay au sein de l'organisme sportif et que ce dernier n'a plus de lien avec l'organisation;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Martin Harvey
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE M. Michel Potvin soit nommé représentant de Promotion Saguenay au sein du conseil d'administration des Saguenéens junior majeur de Chicoutimi pour une durée d'un an.

Le directeur général désire revoir la nomination des représentants de Promotion Saguenay aux différents conseils d'administration externes.
ADOPTÉE à l'unanimité.

8. FINANCES

2019-0007

8.1. Ajustements de budget 2018;

CONSIDÉRANT les ajustements de budget présentés;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE soient acceptés les ajustements affectant les postes budgétaires suivants :

- Téléphonie et Internet;
- Frais bancaires;
- Tours guidés;
- Assurances;
- Salaires et charges sociales;
- Cotisations et abonnements;
- Boutique les découvertes du fjord;
- Promotion | Activités corporatives et relations publiques;
- Aéroport Saguenay-Bagotville | Divers;
- Immigration d'affaires | Formation;

- Projet de développement touristique | Navettes maritimes du Fjord;

QUE le déficit opérationnel 2018 des Navettes maritimes du Fjord impute directement le surplus éventuel de l'exercice 2018;

ET QUE lesdits ajustements soient autorisés sans l'accord du conseil de Ville de Saguenay, tel que mentionné dans les règlements généraux, étant donné que le conseil d'administration, y compris les élus, les juge sans impact sur le budget global.

ADOPTÉE à l'unanimité.

8.2. Politique d'autorisation des paiements et délégation de pouvoir du directeur général;

Il est convenu que dorénavant, le comité vérification et finances se réunira pour une courte période chaque mois afin d'analyser la liste des chèques et d'en faire une recommandation à chaque rencontre du conseil d'administration, afin de se conformer aux règlements généraux.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1. Rapport du comité;

2019-0008

9.1.1. Taux de l'augmentation salariale annuelle pour 2019;

CONSIDÉRANT que des comparables informels ont été analysés concernant les salaires octroyés via la grille d'équité salariale en place;

CONSIDÉRANT qu'une hausse salariale de 2 % a été présentée lors de l'adoption du budget 2019 de Promotion Saguenay pour les employés considérés « hors grille »;

CONSIDÉRANT qu'une hausse salariale de 1 % a été présentée lors de l'adoption du budget 2019 de Promotion Saguenay pour les employés inclus dans la grille d'équité salariale;

CONSIDÉRANT qu'une hausse de 2 % a été octroyée aux employés de la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE soit acceptée la hausse salariale, recommandée par le comité des ressources humaines, incluse dans le budget 2019;

ET QUE celle-ci soit rétroactive au 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0009

9.1.2. Embauche du personnel;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de conseiller(ère) en développement économique dont a été informé l'ensemble du personnel de Promotion Saguenay le 19 décembre 2018;

CONSIDÉRANT le processus de sélection qui s'en est suivi et la recommandation du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay possède une grille d'équité salariale;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE Promotion Saguenay procède à la nomination de Mme Annie Hudon au poste de conseillère en développement économique à compter du 24 janvier 2019;

ET QUE ses conditions salariales soient établies selon la grille d'équité salariale.
ADOPTÉE à l'unanimité.

Suite au dépôt du rapport du comité des ressources humaines, il a été convenu que M. Gilles Dery fournisse une grille d'évaluation afin de soutenir le comité dans l'évaluation du directeur général. Si le comité juge cette grille inappropriée, un mandat à une firme externe sera envisagé.

2019-0010 9.1.3. Affichage interne;

CONSIDÉRANT que la personne qui occupe le poste de délégué commercial a remis sa démission;

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de délégué commercial dont sera informé l'ensemble du personnel de Promotion Saguenay dans les prochains jours;

CONSIDÉRANT qu'une personne, suite à un processus d'embauche rigoureux, a déjà été engagée pour combler le poste pendant le remplacement du congé maternité;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay possède une grille d'équité salariale;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR Mme Nathalie Lajoie

QUE Promotion Saguenay procède à la nomination de la personne qui occupe présentement le poste advenant le fait que personne d'autre ne manifeste son intérêt pour ledit poste après les 5 jours d'affichage à l'interne;

ET QUE ses conditions salariales soient établies selon la grille d'équité salariale.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0011 9.2. Politique per diem hors Canada;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay souhaite demeurer un chef de file dans le développement économique;

CONSIDÉRANT que la politique de per diem hors Canada doit être mise à jour annuellement et effective le 1^{er} janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT que la politique de per diem hors Canada de Promotion Saguenay est basée sur celle adoptée par Développement économique Canada et d'autres organismes fédéraux;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de certaines activités de développement économique, le personnel autorisé peut obtenir le remboursement d'une dépense réellement encourue au lieu et place de celles tarifées, et ce, sur présentation des pièces justificatives;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

QUE soit adoptée la politique de per diem hors Canada selon le tableau présenté, effectif en date du 1^{er} janvier 2019;

ET QUE des ajouts soient autorisés, en cours d'année, selon les besoins et en relation avec la source indiquée sur ledit tableau.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0012 9.3. DOSSIER CNESST

M. Michel Potvin et M. Jean-Marc Crevier désirent enregistrer leur dissidence.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration désire faire une offre finale afin de régler le dossier en litige ;

CONSIDÉRANT les années de services de l'employée en question ;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard

APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

QUE l'offre, tel que présentée, soit offerte à la plaignante en contrepartie du désistement de ses recours ;

QU'UNE entente de confidentialité et de règlement final soit signée entre les parties ;

ET QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à la majorité.

10. SERVICE AUX ENTREPRISES

10.1. Aides financières – Soutien aux entreprises;

2019-0013 10.1.1. IDEA contrôle inc. (Morin Enertech);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT la solidité du plan de redressement proposé;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

APPUYÉ PAR Mme Nathalie Lajoie

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à IDEA Contrôle inc. de l'arrondissement La Baie pour supporter le redressement de l'entreprise;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT), volet urgence;

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0014 10.1.2. La Baie Moteur enr.;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Martin Harvey

APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Marc-André Gagné pour supporter la relève de La Baie Moteur enr. de l'arrondissement La Baie;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0015 10.1.3. FAZ2;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$, répartie à parts égales entre Jean-François Michaud, Sébastien Gobeil-Lavoie et Maxime Blackburn, pour supporter l'acquisition des actifs de la société Trebo Concept de l'arrondissement Chicoutimi qui poursuivra ses activités sous le nouveau nom de FAZ2;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de *Promotion Saguenay*.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0016 10.1.4. 9390-8341 Québec inc. (Forestier Multi HP);

M. Éric Rousseau déclare son intérêt.

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à l'entreprise 9390-8341 Québec inc. (Forestier Multi HP) de l'arrondissement La Baie, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de *Promotion Saguenay*.

ADOPTÉE à l'unanimité.

11. TOURISME

11.1. Aides financières – Soutien Congrès et événements sportifs;

2019-0017 11.1.1. Association des obstétriciens et gynécologues du Québec | 50^e Congrès annuel;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la tenue du congrès de l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande recommandant une aide financière de 5 000 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

D'OCTROYER le montant de 5 000 \$ à l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0018 11.1.2. Psycolloque 2019;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la tenue du Psycolloque 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande recommandant une aide financière de 3 600 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard

APPUYÉ PAR Mme Nathalie Lajoie

D'OCTROYER le montant de 3 600 \$ au comité organisateur du Psycolloque 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité.

11.2. Navettes maritimes du Fjord;

Le directeur général explique les options qui s'offrent au conseil d'administration concernant l'exploitation des Navettes maritimes du Fjord. Également, il mentionne qu'un conseil d'administration téléphonique est à prévoir incessamment afin de prendre les décisions requises.

12. POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

Une réflexion devra être amorcée afin de se doter de politiques d'investissement variées et répondant aux besoins du milieu.

13. PROCHAINES RENCONTRES

13.1. Calendrier des rencontres | Mise à jour;

Le calendrier modifié a été refusé unanimement.

13.2. Lac-à-l'épaule;

Le directeur général informe le conseil d'administration que le lac-à-l'épaule aura lieu le 12 février prochain et que les détails leur seront communiqués prochainement. Il a été convenu que le prochain conseil d'administration sera tenu lors du lac-à-l'épaule.

14. VARIA

14.1. SENTIER PÉDESTRE DU LAC KÉNOGAMI

M. Michel Potvin désire que le sentier pédestre du Lac Kénogami soit promu auprès des clientèles cibles de ce type de produit.


2019-0019 15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux

APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

DE LEVER la rencontre du conseil d'administration.

ADOPTÉE à l'unanimité.


Secrétaire